



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 14.06.2023

**Numéro de publication:** HR02-1005768479

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Ellida Capital Sàrl, Pully, nouveau Ellida Capital SA

Ellida Capital SA  
c/o Edgar van Tuyll van Serooskerken  
Avenue Général Guisan 23  
1009 Pully

Jusqu'ici  
Ellida Capital Sàrl

Ellida Capital Sàrl, à Pully, CHE-482.968.401 (FOSC du 22.02.2023, p. 0/1005685068). Statuts modifiés le 25.05.2023. Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts sociales de CHF 100. L'associé-gérant van Tuyll van Serooskerken Edgar est désormais titulaire de 500 parts de CHF 100. Nouvel associé sans signature: Ismail Jamil, de Suède, à Collonge-Bellerive, avec 500 parts de CHF 100. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 25.05.2023 et bilan au 05.05.2023, présentant des actifs de CHF 20'000 et des passifs envers les tiers de CHF 0, soit un actif net de CHF 20'000, contre attribution aux associés de 1'000 actions de CHF 100. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouveaux statuts du 25.05.2023 et 02.06.2023. Nouvelle raison de commerce: Ellida Capital SA. Nouveau but: la société a pour but de fournir toutes prestations de recherche en matière d'allocation d'actifs financiers. Elle peut prendre et gérer des participations dans toutes formes d'entreprises financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilière en Suisse et à l'étranger, créer des succursales, faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières et conclure tout contrat propre à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement. La société peut octroyer des prêts à ses actionnaires ainsi qu'aux proches de la société. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est abrogée. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Communications aux actionnaires: par lettres recommandées, remise de lettres en mains propres ou courrier électronique. van Tuyll van Serooskerken Edgar, qui n'est plus associé-gérant, est nommé administrateur. Ismail Jamil, inscrit sans signature, n'est plus associé.

Registre journalier no 9470 du 09.06.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 37, Date: 22.02.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud